

ECOLE ELEMENTAIRE SAINT JEAN

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Tous les renseignements figurant ci-dessous ne seront employés que pour la scolarité de l'élève ; ils ne seront communiqués à aucune personne extérieure à l'Éducation Nationale.

1. ÉLÈVE

NOM et prénom de l'élève :

Classe fréquentée en **septembre 2023** :

Date de naissance : Lieu de naissance : Sexe : fille garçon

Nationalité : française autre : Année d'arrivée en France :

École précédente (nom et adresse si première année dans l'école) :

.....

2. FAMILLE

	Parent 1	Parent 2
NOM et prénom		
Date de naissance		
Adresse		
N° de téléphone du domicile		
N° de portable		
Profession		
Employeur		
N° de téléphone au travail Poste		
Mail		
Situation de famille	<input type="checkbox"/> marié <input type="checkbox"/> séparé <input type="checkbox"/> divorcé <input type="checkbox"/> vie maritale <input type="checkbox"/> veuf <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> pacsé	<input type="checkbox"/> marié <input type="checkbox"/> séparé <input type="checkbox"/> divorcé <input type="checkbox"/> vie maritale <input type="checkbox"/> veuf <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> pacsé
Résidence habituelle de l'enfant	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Autorité parentale	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Par principe, le père et la mère exercent conjointement l'autorité parentale, sauf dans le cas d'une décision de Justice ou d'une famille naturelle. En l'absence d'information remise au directeur de l'école, chacun des deux parents a les mêmes droits, notamment pour que l'enfant lui soit confié. Toute information omise ou erronée n'entraîne que la responsabilité légale et pénale du signataire de cette fiche.

- En cas de placement chez un tiers (cas où l'enfant ne vit pas chez ses parents (ou un des 2) :

NOM et prénom : Tél. :

Adresse : Lien de parenté éventuel avec l'enfant :

.....

- Frères et sœurs :

NOM et prénom	Date de naissance			NOM et prénom	Date de naissance

3. SITUATION MÉDICALE – SITUATION D'URGENCE

- Personnes à joindre (autres que les parents) en cas de nécessité et autorisées à chercher l'enfant :

- NOM-prénom Tél. :
Lien avec l'élève :
- NOM-prénom Tél. :
Lien avec l'élève :
- NOM-prénom Tél. :
Lien avec l'élève :

- Médecin traitant à contacter le cas échéant :

NOM : Tél. :

- En cas de soins urgents, établissement hospitalier où faire transporter l'enfant (en règle générale, les indications nécessaires sont données par le SAMU toujours contacté au préalable ; cette rubrique n'est à renseigner que dans le cas d'un choix familial) :

- Le(s) responsable(s) légal(aux) soussigné(s) autorise(nt) le directeur d'école ou l'enseignant à faire pratiquer tous les soins nécessaires en cas d'urgence, notamment une intervention chirurgicale.

- Problèmes de santé, allergies ou contre-indications :

.....
.....

4. LUNETTES

- L'enfant porte-t-il des lunettes ? OUI NON
- Si oui, doit-il les garder :
 - pendant les séances de sport ? OUI NON
 - pendant les récréations ? OUI NON

5. ASSURANCE

L'assurance " individuelle - accidents corporels " et " responsabilité civile " pour les activités scolaires est obligatoire pour les activités facultatives. Elle est vivement recommandée pour les activités obligatoires. [Fournir à la rentrée une attestation d'assurance mentionnant explicitement les risques à couvrir précisés ci-dessus]

Compagnie d'assurance :

6. PHOTOGRAPHIES et VIDEOS

Votre enfant peut être photographié ou filmé dans le cadre des activités pédagogiques. Les photos ou vidéos prises sont susceptibles d'être diffusées :

- sur le site internet de l'école,
- sur des supports numériques (cédérom, dévédérom, clé USB ...) à destination des familles ou des personnels de l'Education Nationale
- sur des supports pédagogiques (cahier de vie, documents de travail pour les élèves ...)

- Cochez cette case si vous êtes d'accord pour que votre enfant soit photographié dans le cadre de ses activités scolaires.

7. COMMUNICATION DE L'ADRESSE PERSONNELLE AUX ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES

Cochez cette case si vous souhaitez que votre adresse soit communiquée aux associations de parents d'élèves.

- parent 1
 parent 2

- Le(s) responsable(s) de l'enfant désigné ci-dessus déclare(nt) avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école et s'engage(nt) à le respecter, notamment l'assiduité. Il(s) s'engage(nt) à faire connaître au directeur les modifications à venir concernant les renseignements donnés ci-dessus

Parent 1

Date et signature

Parent 2

Date et signature